

Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication
DETEC
Palais fédéral Nord
3003 Berne

A l'attention de Monsieur Albert Rösti, Conseiller
fédéral

Par courriel : konsultationen@bav.admin.ch

Genève, le 7 octobre 2026

Procédure de consultation : Transports'45

Monsieur le Conseiller fédéral, cher Monsieur,

Le Groupement des Entreprises Multinationales (GEM) a pour objectif de représenter et de défendre les intérêts communs de ses membres auprès des autorités et du public en général. Les plus de 110 sociétés membres qui composent notre groupement sont des entreprises multinationales, d'origine suisse et étrangère, de toute taille, présentes dans l'arc lémanique. Notre groupement représente plus de 100'000 emplois directs et indirects, dont près de 40'000 emplois directs dans cette région. Le GEM s'investit pour garantir des conditions cadres propices à la compétitivité et à l'attractivité économique de la Suisse et des régions desquelles ses membres sont issus.

Pour les grandes entreprises, la qualité des infrastructures de transport est un critère déterminant pour leur ancrage. Le Conseil fédéral le reconnaît lui-même dans son rapport : elles constituent un facteur central de la concurrence internationale entre places économiques, et les multinationales comparent en permanence leurs sites à d'autres pôles européens et mondiaux. Trois besoins sont en jeu. Attirer et retenir des profils spécialisés, dans un bassin de recrutement qui dépasse largement Genève et Vaud et où de nombreux pendulaires, dont beaucoup de frontaliers, dépendent d'axes déjà saturés aux heures de pointe. Garantir aux sociétés industrielles un approvisionnement et des livraisons ponctuels, dans des chaînes logistiques aux marges de temps réduites, où un goulet d'étranglement routier ou un sillon de fret insuffisant se traduit immédiatement par des surcoûts et un risque pour la continuité de la production. Assurer enfin aux sièges régionaux et internationaux un accès rapide à l'aéroport et aux grands centres européens : la connectivité de Genève et de Lausanne est un atout de premier ordre, qui doit être préservé.

Or la pression sur les réseaux va continuer d'augmenter. Selon le rapport, sans mesures correctives, près de 355 kilomètres de routes nationales seront régulièrement surchargés en 2050, dont quelque 87 kilomètres avec plusieurs heures de bouchons par jour, principalement dans les grandes agglomérations. Genève et l'axe lémanique figurent parmi les régions les plus exposées. Genève fait en outre partie des cantons connaissant la plus forte croissance démographique d'ici 2055 (+22,5 %, contre +15,8 % en moyenne suisse, selon l'OFS). L'A1 entre Genève et Lausanne supporte plus de 80 000 véhicules par jour, et la ligne ferroviaire plus de 670 convois quotidiens.

Le projet Transports'45 revêt donc une importance centrale pour l'arc lémanique, où des investissements conséquents sont nécessaires pour préserver son rayonnement et sa compétitivité internationale, et partant ceux de la Suisse. Le deuxième pôle économique du pays doit disposer d'infrastructures à la mesure de son poids. Or le projet mis en consultation ne répond que partiellement à ces exigences.

Concrètement, le GEM soutient l'approche consistant à définir les investissements en matière de transport sur la base d'une vision d'ensemble couvrant le rail, la route et le trafic d'agglomération. De manière générale, l'arc lémanique est reconnu comme une région prioritaire : le rapport explicatif souligne son dynamisme économique et la pression qu'il exerce sur les infrastructures. La confirmation de l'aménagement Morges-Perroy, l'inscription de la gare souterraine de Genève parmi les éléments stratégiques d'importance nationale, au même rang que les grands projets zurichois ou lucernois, et l'intégration de Perly-Bernex dans l'étape d'aménagement 2027 sont accueillies favorablement. Les mesures améliorant l'accessibilité de l'aéroport et la desserte du bassin transfrontalier répondent également directement aux besoins des entreprises internationales implantées dans la région et de leurs collaborateurs.

Nous émettons toutefois plusieurs réserves. Sur l'arc lémanique, le projet renonce à tout élargissement autoroutier entre Genève et Lausanne en le justifiant par l'aménagement ferroviaire de cet axe. Or l'offre ferroviaire proposée ne comporte ni développement ambitieux de l'axe est-ouest, ni perspective concrète de doublement de la ligne Genève-Lausanne. Entre 2001 et 2025, le temps de parcours Genève-Lausanne s'est d'ailleurs allongé d'environ 10 minutes. L'augmentation de capacité Morges-Perroy est à saluer, mais l'absence d'avant-projet et de crédit est source d'inquiétude. Le renoncement à l'aménagement routier entre Genève et Lausanne repose ainsi sur des capacités ferroviaires dont ni le financement ni le calendrier ne sont assurés. Pour les entreprises internationales implantées dans la région, la fiabilité et la prévisibilité des infrastructures sont des conditions déterminantes de leur ancrage de sorte que cette situation n'est pas adaptée.

En outre, l'axe est-ouest dans son ensemble, de Genève-Aéroport à Saint-Gall, n'est pas suffisamment considéré. Près d'un tiers de la population suisse vit à moins de dix kilomètres de cet itinéraire, et les neuf cantons traversés ont généré près de 70 % du PIB suisse en 2023. Le renvoi de tout développement structurant au message 2031 est regrettable.

En conclusion, l'attractivité et la compétitivité de l'arc lémanique, moteur économique essentiel de la Suisse, dépendent notamment de la fiabilité et de la capacité de ses infrastructures de transport. Pour le Groupement des Entreprises Multinationales (GEM), la connectivité n'est pas un simple confort, mais une condition sine qua non du maintien de l'ancrage des entreprises internationales et de la gestion de leurs chaînes logistiques mondiales dans la région lémanique.

Nous vous remercions de la bonne suite que vous donnerez à la présente et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, cher Monsieur, à l'assurance de notre haute considération.



François Rohrbach
Président



Larissa Robinson
Secrétaire générale